

Réponse à la question écrite n°1262 de Monsieur LEGASSE

**à Madame Joëlle MILQUET, Vice-présidente et Ministre de
l'Education, de la Culture et de l'Enfance**

Objet : Subventions du Musée de la Photographie de Charleroi

1. La seule diminution opérée sur la subvention de 540.000 euros, allouée annuellement au musée dans le cadre de la convention dont il bénéficie au sein du secteur des Musées, est de 1% conformément aux mesures d'économie appliquées au secteur culturel. Pour le reste, le Musée a bénéficié en 2015 d'une subvention extraordinaire (et complémentaire) de 35.000 euros. A partir 2016, cette somme a été portée à 50.000 euros.

Il convient également d'ajouter que le Musée a également disposé récemment d'aides indirectes. Au travers du Comité constitué dans le secteur du Patrimoine culturel et de la Commission consultative des Arts plastiques, des propositions d'acquisitions d'œuvres avaient été formulées en 2014 et 2015. Ces propositions d'achat parviennent à l'administration sur base d'un appel adressé aux institutions (musées reconnus et centres d'art conventionnés). Ces œuvres – si elles sont finalement acquises – sont mises en dépôt dans les institutions qui les avaient proposées à l'achat tout en demeurant la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2015, sur base de l'avis des experts, l'acquisition d'une série de photographies de l'artiste Malik Sidibé et d'un triptyque photographique réalisé par Aurore Dalmas – tous deux proposés à l'achat par le Musée de la Photographie – a été concrétisée. Le musée de la Photographie bénéficie aujourd'hui de leur jouissance effective.

2. La Fédération Wallonie-Bruxelles intervient, compte tenu de la convention présentée au précédent point, à hauteur d'une somme (534.600 euros) qui couvre pratiquement un tiers des dépenses annuelles de l'institution si l'on s'en réfère à la dernière maquette budgétaire communiquée par le Musée. Elle fait état, pour l'année 2015, d'un montant total de charges de 1.683.450 euros. A ce soutien structurel conséquent viennent s'ajouter les aides exceptionnels directes et indirectes susmentionnées.

Parallèlement, d'autres pouvoirs publics contribuent également au financement du musée. Toujours selon la dernière maquette budgétaire de l'institution, les apports publics se portent, pour 2015, à une somme totale de 1.316.756 euros.

Je vous remercie de votre question.

Alda GREOLI

Vice-présidente du Gouvernement de la FWB,
Ministre de la Culture, de l'Enfance et de
l'Education permanente